

## **COMMUNE D'AVESNES LE SEC**

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 avril 2011**

*L'an deux mille onze, le vingt deux avril à 18 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué (convocation en date du 18 avril 2011) s'est réuni salle des mariages, sous la présidence de M. Jean-Michel TISON, Maire.*

#### **Étaient présents :**

Mmes et MM. Jean-Michel TISON, Jean SEURON (\*procuration de M. Fabien LUSSIEZ), Nicole BETREMA, Gilbert LAINE, Christine LE PESSEC (procuration de Mme Carole PLACIDE), Dany D'AMICO, \*Eric DELVAUX (procuration de M. Yannick LECLERC), Chantal DESVIGNES, Claude REGNIEZ, Roland PONSOT

#### **Absent(e)s excusé(e)s:**

Mme Carole PLACIDE (procuration à Mme Christine LE PESSEC), M. Fabien LUSSIEZ (procuration à M. Jean SEURON), M. Yannick LECLERC (procuration à M. Eric DELVAUX)

#### **Absents**

MM. Ludovic BLIMER, Michel POULAIN

#### **Secrétaire de séance :**

M. Jean SEURON

\*Arrivée de M. Eric DELVAUX à 18h50, porteur de 2 procurations :  
- celle de M. Lussiez pour M. Seuron  
- celle de M. Leclerc pour lui-même.

A cet égard, la détermination du nombre de votants aux décisions du Conseil municipal prend en considération l'heure d'arrivée de M. Delvaux et des délégations dont il est porteur.

***Monsieur le Maire qui a fait parvenir le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2011 au domicile de chaque élu, demande s'il y a des observations s'y rapportant.***

***Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est signé par tous les membres présents.***

## **Examen de l'ordre du jour**

### **POINT 1 – Emplois communaux**

#### *Emploi aux services techniques*

Monsieur le Maire rappelle les décisions prises lors de la réunion du conseil municipal du 01 avril 2011 concernant les emplois communaux.

Il précise que, des renseignements fournis dernièrement par « Pôle Emploi », l'enveloppe financière accordée par l'Etat pour les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi est épuisée.

Il fait part au Conseil que de ce fait, aucun dossier ne peut être présenté avant juillet, de nouvelles dispositions devant être mises en place à partir de cette date.

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que l'agent en CAE/CDD termine son contrat le 17 mai. Il précise qu'il s'avère indispensable qu'un nouveau recrutement soit opéré en vue de permettre l'organisation du travail des services techniques en binôme et assurer la continuité des travaux durant les congés annuels.

Il propose donc l'emploi d'un agent en CDD à temps complet pour une période de 3 mois, soit du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2011.

Mme Le Pessec se dit favorable à l'emploi d'agents en CAE Passerelle, contrat toujours d'actualité mais qui ne concerne que des jeunes non diplômés.

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur les propositions énoncées.

#### **Décision du Conseil municipal**

***Le Conseil municipal se prononce sur les propositions ci-dessus, à savoir :***

- ***6 voix POUR un agent en CDD à temps complet,***
- ***4 voix POUR un CAE Passerelle (M. Régniez, Mmes D'Amico, Le Pessec et Placide)***

***Un agent en CDD à temps complet sera donc recruté pour une période de 3 mois.***

#### *Emploi d'adjoint technique à l'école*

Monsieur le Maire donne lecture

- d'une lettre de Mme Christelle TAVARES qui souhaite continuer son travail à l'école au-delà des 2ans qu'elle vient d'effectuer en CAE,
- d'un courrier de l'équipe enseignante de l'école Louis Aragon demandant de revoir les termes du contrat de Mme Tavarès pour un renouvellement éventuel.

Monsieur le Maire précise que Mme Tavarès a bénéficié d'un CAE durant deux ans et que la réglementation en vigueur interdit de renouveler pour la même personne ce type de contrat au-delà de 2 ans.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur les demandes des courriers qu'il vient d'évoquer.

***Le Conseil municipal à l'unanimité décide de revoir en juin l'emploi d'un adjoint technique à l'école pour la rentrée 2011.***

***Arrivée de M. Delvaux à 18h50***

## **POINT 2 – Avenant pour les travaux de la rue de la Nation**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du marché qui a été signé avec l'entreprise Sorriaux Frères, Veniat et Mercier d'Haspres pour l'aménagement des trottoirs et de la voirie Rue de la Nation, pour un montant de 254.647,10 € HT, 304.557,93 € TTC.

Des travaux complémentaires rendus nécessaires au niveau des réseaux, et l'acquisition de candélabres supplémentaires, s'inscrivant dans la politique du développement durable, occasionnent une dépense supplémentaire.

Monsieur le Maire présente donc à l'assemblée un avenant au marché initial qui s'élève à 35.726,00 € HT soit 42.728,30 € TTC.

### **Décision du Conseil municipal**

***Le Conseil municipal, par 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mmes D'Amico et Placide), accepte cet avenant et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ce dossier.***

## **POINT 3 – Commerces locaux**

Monsieur le Maire rappelle l'évolution de ce dossier, dont le permis d'aménager est en cours. Les dossiers de marché seront lancés dès son acceptation.

Il évoque la question du parking. En effet celui-ci n'a pas initialement été intégré dans le dossier des travaux à réaliser pour les Commerces.

Néanmoins, une estimation a déjà été faite par l'architecte en charge du dossier des commerces. Cependant, il serait judicieux voire indispensable que soit engagée une étude approfondie sur l'implantation prenant en considération les réseaux, les aménagements possibles, les clôtures et les plantations.

Il demande l'avis du Conseil.

### **Décision du Conseil municipal**

***A l'unanimité, le Conseil municipal est d'accord pour la création d'un parking. Une étude d'implantation et financière approfondie sera demandée à 3 cabinets d'études.***

## **POINT 4 – Dossiers de demandes de subvention**

En préalable, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que les recettes communales n'ont pas vocation à croître dans le contexte actuel et qu'elles auraient plutôt tendance à fléchir.

C'est pourquoi, la réalisation des projets en cours et à venir nécessite un effort de recherche de modes de financement les plus variés et fiables. Les demandes de subventions doivent, à ce titre, faire l'objet d'une attention soutenue tant dans leur phase de recherche, de construction du dossier, souvent complexe, mais aussi dans le suivi de l'acquisition de la subvention.

Dans cet esprit, et pour respecter les échéances d'instruction des dossiers sous peine de forclusion, Monsieur le Maire présente à l'assemblée les subventions susceptibles d'être sollicitées pour les travaux communaux retenus, à savoir les locaux techniques, des travaux de trottoirs, voirie, éclairage public et parking.

## Décision du Conseil municipal

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- et au titre du Fonds Départemental de Solidarité Territoriale
  - de solliciter l'attribution d'une subvention pour la construction et l'aménagement des nouveaux locaux techniques, dont le coût prévisionnel s'élève à 163.998 € HT soit 196.142 € TTC
    - \* au taux maximum de 40% pour la DETR, sur le montant total HT
    - \* au taux de 32% pour le FDST sur la construction et l'aménagement soit 160.098 € HT
    - \* au taux de 80% pour les frais d'étude d'architecte qui s'élèvent à 3.900 € HT
  - d'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses :	163.998 € HT soit	196.142 € TTC
Recettes :	Subvention DETR	65.599 €
	Subvention FDST	54.351 €
	Autofinancement	76.192 €
  - d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal
  - d'autoriser le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics
  - d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet
- au titre du Fonds Départemental de Solidarité Territoriale
  - de solliciter l'attribution d'une subvention au taux de 32% du montant HT des travaux soit :
    - \* des travaux de voirie, de trottoirs rues de la Targette, du Moulin Martin, Jean Jaurès et Chemin des Dames
    - \* des travaux de VRD et l'éclairage public rue de la Nation
    - \* un parking rue Victor Hugo
  - dont le coût total prévisionnel s'élève à 245.898 € HT soit 294.094 € TTC
  - d'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses :	245.898 € HT soit	294.094 € TTC
Recettes :	Subvention FDST	78.687 €
	FCTVA	45.531 €
	Autofinancement	169.876 €
  - d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal
  - d'autoriser le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics
  - d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Deux dossiers de demande de subvention étant présentés au titre du FDST, le Conseil municipal inscrit en priorité celui des travaux de VRD.

## **POINT 5 – Divers**

### **Eglise Saint Aubert**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion préparatoire s'est tenue hier 21 avril avec le représentant de la CAPH, l'architecte en charge du projet de rénovation de l'église, et les entreprises appelées à intervenir.

Le planning prévisionnel des travaux a été arrêté.

Ceux-ci débuteront le 1<sup>er</sup> juin et se poursuivront durant 19 mois, l'échéance étant fixée ce jour à fin décembre 2012.

### **Projet éolien**

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la réunion qui s'est tenue dernièrement avec la CAPH, le promoteur et les communes environnantes intéressées par ce projet.

Il précise qu'un tel projet nécessite beaucoup de réflexion et d'échanges et qu'il ne pourra se réaliser sans l'aval de la population.

Il précise également que la mise en œuvre de ce projet est subordonnée aux retombées financières qu'il souhaite substantielles en faveur de notre Commune.

Sur ce point il souhaiterait en préalable, connaître la position de la CAPH quant à la répartition financière de la taxe versée que celle-ci retiendrait en la matière.

Les représentants de la CAPH présents à cette réunion feront remonter ces informations auprès de Monsieur Le Président de la CAPH.

### **Poste de Secrétaire général**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 10 candidatures ont été reçues dans les délais impartis pour le poste de secrétaire général au grade d'attaché ; 4 d'entre elles répondant aux conditions de l'offre, ont été sélectionnées pour un entretien.

A la suite de ceux-ci, il a retenu la candidature de M. Arnaud MENARD au poste de Secrétaire Général. Monsieur MENARD prendra ses fonctions en juin prochain.

### **Chemin des Dames**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'à la suite de réclamations concernant la circulation à la jonction de la rue de la Nation et le Chemin des Dames, une enquête a été faite.

Les demandes des riverains lui semblant justifiées et cohérentes, un arrêté municipal sera pris pour la circulation en sens unique dans le chemin des Dames, de la rue Roger Salengro vers la rue de la Nation.

Des panneaux de signalisation routière seront posés.

*Départ de M. Roland PONSOT*

**Course cycliste Municipale de Pâques**

Monsieur le Maire s'enquiert de savoir auprès de Mme Le Pessec si tout est en ordre pour la course cycliste du samedi 23 avril 2011 notamment au plan de la logistique et de la sécurité. Celle-ci confirme que la manifestation est opérationnelle.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée.**

*Le Maire,  
Jean Michel TISON*

